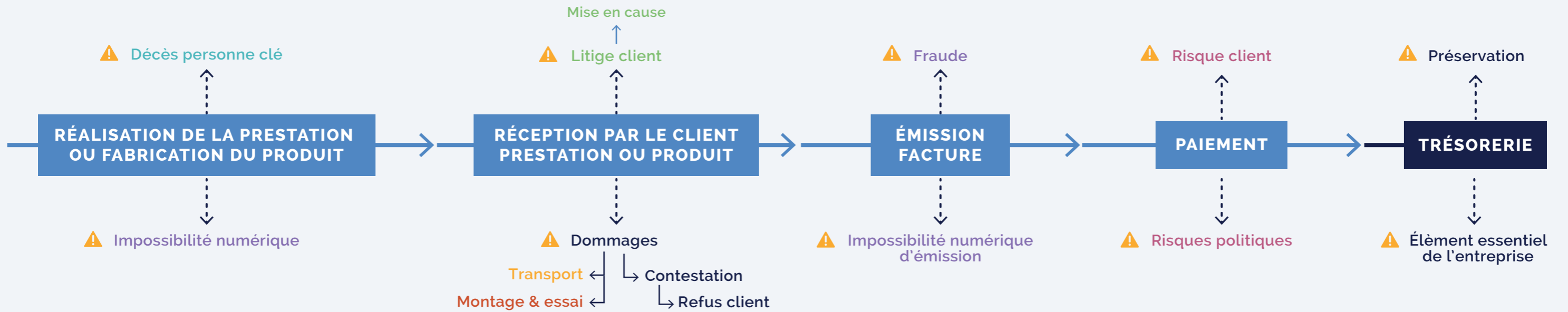


L'ASSURANCE : UN OUTIL MÉCONNU DE LA GESTION DE TRÉSORERIE



RÉCAPITULATIF DES ASSURANCES : & LEURS COUVERTURES

PROGRAMME RUPTURE DE GOUVERNANCE	1- Définition, organisation et mise en place du plan de continuité d'activité post rupture de gouvernance. 2- Paiement des capiatux prévus pour asseoir la continuité de l'activité (BFR), et la restructuration du capital de l'entreprise (recomposition du capital) + gestion du remboursement d'une dette bancaire + accompagnement de l'entreprise au niveau de la communication (interne et externe), du community management, de l'e-réputation.
ASSURANCE DU S.I. ET DES DATA	Accompagnement dans la prévention des risques + Couverture des conséquences pécuniaires d'une cyber mise en cause de l'entreprise du fait d'une divulgation de données confidentielles ou personnelles, transmission de logiciels malveillants, etc... + Indemnisation du coût de la reconstruction du S.I. (Installation, matériel, paramétrage, logiciels, rapatriement des données, communication interne et externe, veille de l'e-réputation, etc) + De la prestation AMO post sinistre et du montant de l'éventuelle perte de marge brute causée par le sinistre et constatée par l'entreprise.
RC PROFESSIONNELLE	Couverture des conséquences pécuniaires de la mise en cause de l'entreprise, en raison des dommages causés aux tiers du fait de l'exercice de son activité. Egalement couverture des conséquences pécuniaires de la mise en cause des dirigeants et/ou administrateurs.
TRANSPORT	Couverture tous risques de l'ensemble des biens transportés, type multimodal "door to door", y compris le stockage + chargement & déchargement + détournement, y compris la perte d'exploitation consécutive.
MONTAGE & ESSAIS	Couverture de l'ensemble des dommages et de perte d'exploitation, liés aux phases de montage et d'essais, y compris sur une période de fonctionnement d'un an, après la date de réception du process ou de l'installation clé en main.
GARANTIE RISQUE CLIENT	1-Garantie de l'indemnisation de 90% du montant des factures impayées, y compris à l'international. 2- Garantie des défauts de paiements constatés du fait de la réalisation de risques politiques.